



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 6 AOUT 2019

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 27
Nombre de représentés : 07
Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n°2019-097

**CESSION AMIABLE DE LA
PARCELLE COMMUNALE NON
BATIE, CADASTREE AV N°37, SISE
RUE MARTIAL EUSTACHE,
A LA SCI JPM REPRESENTEE PAR
MONSIEUR JEAN-PIERRE
CAPREDON**

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil municipal a été faite le 29 juillet 2019 et affichée le 29 juillet 2019.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 09 AOUT 2019

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le mardi six août, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1^{er} adjoint, M. Bernard Robert 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 10^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Dorisca Tiburce, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Mikaëla Latra, M. Romuald Tanguy, M. Jimmy Grondin, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, M. Henry Hippolyte, Mme Firose Gador, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : M. Jean-Claude Maillot 7^{ème} adjoint (par Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe), M. Armand Mouniata 8^{ème} adjoint (par Mme Danila Bègue), Mme Karine Mounien (par Mme Brigitte Laurestant), Mme Catherine Gossard (par M. Brandon Incana), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick Le Toullec), M. Daniel Vassinot (par M. Henry Hippolyte), M. Patrick Jardinot (par Mme Valérie Auber).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Valérie Auber (17h12), M. Romuald Tanguy (17h50).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absent(s): Mme Cala M'Rhéouri 5^{ème} adjointe, M. Sergio Erapa 9^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel, M. Patrice Payet, Mme Dalila Mahé.

.....
.....

Affaire n°2019-097

**CESSION AMIABLE DE LA PARCELLE COMMUNALE NON BATIE,
CADASTREE AV N°37, SISE RUE MARTIAL EUSTACHE,
A LA SCI JPM REPRESENTEE PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE CAPREDON**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la situation de la parcelle AV n°37, sise la zone d'activités artisanales, au Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'avis du Domaine établi le 30 avril 2019 ;

Vu la lettre d'intention d'achat de ce terrain communal adressée par la SCI JPM le 27 juin 2019 ;

Vu les délibérations concordantes du Territoire de la Côte Ouest et de la Ville de Le Port, respectivement datées des 1^{er} octobre 2018 et 11 décembre 2018, relatives aux modalités d'application de la Loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » en matière de transfert des zones d'activités économiques communales aux intercommunalités ;

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » du 25 juillet 2019 ;

Vu le rapport présenté en séance du 6 août 2019 relatif à la cession amiable de la parcelle communale non bâtie, cadastrée AV n°37, sise rue Martial Eustache, à la SCI JPM représentée par Monsieur Jean-Pierre Caprédon ;

Considérant que le projet d'investissement économique présenté à la Ville représente une opportunité pour l'attractivité économique et la création d'emplois sur le territoire ;

Après avoir délibéré et à la majorité (3 abstentions : M. Hary Auber, M. Henry Hippolyte, M. Daniel Vassinot et 4 oppositions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot, Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec),

DECIDE

Article 1 : d'approuver la cession en pleine propriété de la parcelle non bâtie cadastrée AV n°37, sise la zone d'activités artisanales, rue Martial Eustache, d'une contenance cadastrale de 1 641 m², à la SCI JPM représentée par monsieur Jean-Pierre Capredon,

Article 2 : de fixer à 363 000 € le prix de la vente, en référence à l'avis du Domaine annexé au rapport,

Article 3 : de dire que cette affaire foncière devra faire l'objet d'une délibération concordante du Bureau communautaire du Territoire de la Côte Ouest en application des dispositions de la Loi « NOTRé » entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017,

Article 4 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 28/08/2019

Reçu en préfecture le 28/08/2019

Affiché le 28/08/2019



ID : 974-219740073-20190806-DL_06082019_097-DE